



## Motion

### Pour une diminution non pas drastique mais pédagogique des écrans de fumée

Claudine Dind

Depuis cet été il ne se passe pas une semaine sans que l'on ne parle de la fumée et des cigarettes :

- Le Tessin, après avoir tenté dans sa loi de prévoir dans les lieux publics des coins fumeurs et non-fumeurs, est en train de préparer une loi interdisant totalement les cigarettes dans les restaurants et cafés.
- La Confédération est prête à s'aligner sur l'Europe et à noter carrément et en gros sur les paquets de cigarettes : Le tabac tue...!
- Au niveau du Conseil National, une initiative parlementaire radicale a été déposée en octobre demandant de protéger le 75% de la population qui ne fume pas des effets du tabagisme passif.
- En septembre le procès des fabricants de cigarettes s'est ouvert aux Etats-Unis.
- Le même mois, Rolle, face à la recrudescence du nombre de fumeurs de plus en plus jeunes, décide de se lancer dans la prévention et de réfléchir à des actions concrètes à initier.
- En août, les transports publics du Chablais décidaient de prononcer une interdiction générale de fumer sur leurs lignes dès la rentrée scolaire.
- La Suisse a ratifié en 2004 une convention de l'OMS qui demande que les gens soient protégés de la fumée passive dans les lieux publics. Des mesures fédérales devront normalement voir le jour...un jour !
- Dans notre canton, suite à notre LADB art.46, malheureusement peu contraignant, de nombreux restaurants prestigieux toujours plus nombreux, sachant qu'ils n'ont pas la possibilité technique de séparer fumeurs et non-fumeurs, prennent courageusement la décision de proscrire les fumeurs de leurs salles de restaurant. Des tea-rooms et d'autres restaurants les ont suivi ou précédés. . . .et ceci pour le plus grand bonheur non seulement des clients mais également du personnel qui a le droit de ne pas s'empoisonner au travail, puisqu'il est maintenant prouvé que la fumée passive tue autant que le tabagisme actif.

#### **Aussi,**

ayant appris que notre canton compte environ 800 pintes et petits bistrotts avec généralement 1 seule salle,

sachant combien il est difficile pour nos petits bistrotts de décider seuls une interdiction de fumer avec le risque de perdre toute une clientèle qui préférera peut-être aller ailleurs,

connaissant notre canton, ses nombreuses pintes villageoises et le côté « résistant gaulois » de nos habitants qui n'aiment pas se voir imposer quelque chose,

